



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

RAPPORT ANNUEL 2018-2019
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE
(CLF)

Composition du Conseil de la langue française pour l'année 2018-2019 :

- Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil ;
- Carole Boucher, professeure au campus de Shippagan ;
- Marc Basque, professeur au campus d'Edmundston ;
- Éric Hervet, professeur au campus de Moncton ;
- Francis Bourgoïn, représentant étudiant.

Mandat du Conseil

Le CLF a pour mandat, sous la supervision du Sénat académique, de :

- Recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université ;
- Recommander les modifications à apporter éventuellement à la politique et aux normes linguistiques de l'Université.

Et, sous l'autorité de la rectrice ou du recteur et en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus, le CLF :

- Sensibilise le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université ;
- Promeut l'usage efficace de la langue ;
- S'assure que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université ;
- Veille à l'application de cette politique et fait des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université ;
- Établit les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants et organise des ateliers de perfectionnement ;
- Reçoit les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traite et, au besoin, les transmet aux instances appropriées ;
- Rédige un rapport annuel à l'intention du Sénat.

Le CLF au cours de l'année 2018-2019

Au cours de l'année 2018-2019, le Conseil a tenu trois réunions régulières et 8 réunions extraordinaires de suivi de l'organisation de La Grande dictée de l'Acadie. Pour ces réunions extraordinaires, nous avons convié M. Jean Wilson, professeur à l'Université Sainte-Anne. Cette dernière a abrité un site du jeu-concours.

Les débats, au cours des réunions, permettaient de suivre les dossiers relatifs à :

- 1) La politique linguistique
- 2) L'application des normes linguistiques de l'Université ;
- 3) La liste des manuels ;
- 4) La féminisation des titres et des textes ;
- 5) La chronique linguistique ;
- 6) La Grande dictée de l'Acadie ;
- 7) L'examen de plaintes ;

1. La politique linguistique

Le CLF a travaillé cette année à une modification de notre politique linguistique suite à une demande du registraire. Cette modification portait sur la langue des documents officiels de l'Université de Moncton. Il s'agissait de combler un vide quant à la langue du dossier des études et des documents officiels émanant de ce dossier tels que les relevés de notes officiels, les attestations et les diplômes.

Une recommandation a été soumise et adoptée par le Sénat académique le 8 mars 2019. Elle se lit ainsi qu'il suit :

« 12. Documents officiels sur les études

12.1 Document déposé au dossier des études

Tout document fourni par la personne étudiante ou par une tierce partie et qui est déposé au dossier des études doit être rédigé en français ou en anglais ou, s'il est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, être accompagné d'une traduction en français. La version française du document, qu'elle soit l'original ou une traduction en français, est la version officielle aux fins de gestion des études. La traduction d'un document vers le français est la responsabilité — et est à la charge — de la personne étudiante. L'Université peut exiger qu'une traduction en français soit faite par une traductrice ou un traducteur agréé.

12.2 Documents produits par l'Université

Les documents officiels émanant du dossier des études, notamment le relevé de notes officiel, les attestations et le parchemin de diplôme, sont rédigés uniquement en français. »

2. Les normes linguistiques

L'application des normes linguistiques n'a pas connu de problèmes particuliers portés à la connaissance du Conseil cette année. Les demandes d'information sur son application n'ont engendré aucune complication.

3. Liste des manuels

La liste des manuels a été communiquée par le VRER à temps. Elle a été analysée par le Conseil et rendue publique sur son site web. Elle est conforme aux exigences de notre politique linguistique.

4. Féminisation des titres et des textes

Le Conseil suit avec attention le dossier de la féminisation des titres et des textes. Présenté au Sénat académique l'année dernière, ce dernier a recommandé la réactivation du Comité

sur la situation féminine auquel sera attribuée l'étude de la question. Le CLF est revenu à la charge par une question au sujet de ce dossier dès la première session du Sénat académique pour l'année 2018-2019. Il lui a été répondu que la constitution du comité est en cours.

5. Chronique linguistique

La chronique linguistique mensuelle réalisée depuis deux ans par le CLF a été diffusée du mois d'octobre 2018 au mois de mai 2019. Elle vise à faciliter l'usage du français par la communauté universitaire en présentant une difficulté de la langue chaque fois. Comme l'année dernière nous avons reçu des réactions encourageantes pour cette chronique, mais aussi des suggestions d'amélioration voire quelques fois des débats. Nous souhaitons la reconduire cette année.

6. Grande dictée de l'Acadie

La Grande dictée est devenue une activité communautaire phare du CLF. Et cette année elle a pris de l'ampleur bien que le nombre de candidats ait été un peu moins élevé que l'année dernière. Elle s'est, en effet, tenue sur 4 campus. En plus du campus de Moncton et du campus de Shippagan, l'épreuve a été organisée au campus d'Edmundston. De plus, l'Université Sainte-Anne à Pointe de l'Église en Nouvelle-Écosse s'est associée à l'expérience.

Il nous faut reconnaître l'apport des partenaires de l'U de M. à cette activité : l'Association des enseignantes et enseignants francophones du N.B., la société des enseignants francophones retraités du N.B., le Bureau du Québec en Atlantique, la SNA, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'Alliance française, Ici-Radio-Canada Acadie, Codiac FM.

7. Plaintes déposées

Une seule plainte a été examinée cette année. Elle concernait l'usage exclusif de l'anglais par une instructrice de l'équipe féminine de soccer de l'Université de Moncton. Le CLF a analysé la plainte et a demandé au service concerné de corriger la situation.

Perspectives 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, le CLF poursuivra la diffusion de la chronique linguistique avec des améliorations déjà en cours. Il maintiendra également l'expérience de La Grande dictée de l'Acadie en l'élargissant à de nouveaux partenaires.

Une fois encore, il nous faut remercier chaleureusement plusieurs actrices et acteurs qui ont soutenu l'action du CLF à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Université.

Fait à Moncton le 16 août 2019

Gervais Mbarga
Président du CLF.